



## ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

### LES REPRISES D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018



#### Hausse du nombre des reprises d'emploi

Au cours du deuxième trimestre 2018, 90 600 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont retrouvé un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en hausse de 1,2% par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2017, soit 1 100 retours à l'emploi supplémentaires (baisse de -0,3% en moyenne nationale).

La hausse régionale est portée principalement par la reprise d'emploi des seniors. En effet, avec près de 12 000 retours à l'emploi, ils affichent la plus forte progression parmi l'ensemble des catégories d'âge avec +6,5% (plus de 700 reprises d'emploi supplémentaires).

Entre juillet 2017 et juin 2018, près de 374 000 reprises d'emploi ont été enregistrées en Hauts-de-France. Ce chiffre est en hausse de 4,1% sur un an glissant, soit près de 15 000 retours à l'emploi supplémentaires (+3,7% en moyenne nationale).

Depuis 2013, date de création de cet indicateur, la tendance globale est à la hausse. De légères fluctuations saisonnières interviennent, avec des pics d'accès à l'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre (situation similaire avec la moyenne nationale) [cf. graphique 1].

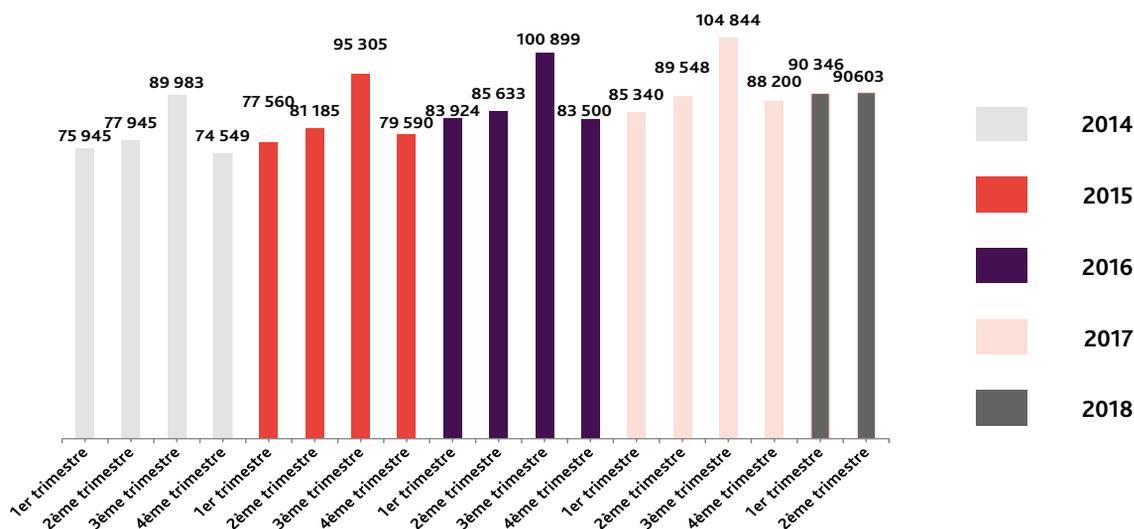
→

90 600 REPRISES D'EMPLOI AU  
2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2018 SOIT UNE  
VARIATION ANNUELLE DE

# +1,2%

(moyenne nationale : -0,3%)

Graphique 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISSE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Sources : Pôle emploi (fichier historique des demandeurs d'emploi) et Acoess-CCMSA (DPAE)  
Données brutes, Hauts-de-France

## Un nombre de retours à l'emploi record pour un deuxième trimestre...

Jamais le seuil des 90 000 retours à l'emploi n'avait été atteint sur un 2ème trimestre depuis la création de l'indicateur il y a 5 ans. Ainsi, au cours du deuxième trimestre 2018, 90 600 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise\*, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus.

La conjoncture économique est toujours favorable ce second trimestre. L'emploi salarié régional augmente en effet de 1,0% sur un an, soit près de 15 000 postes créés. Dans ce contexte bénéfique, notre région affiche une progression des retours à l'emploi de 1,2% sur un an alors qu'on observe une baisse en moyenne nationale de 0,3%. [cf. carte 1].

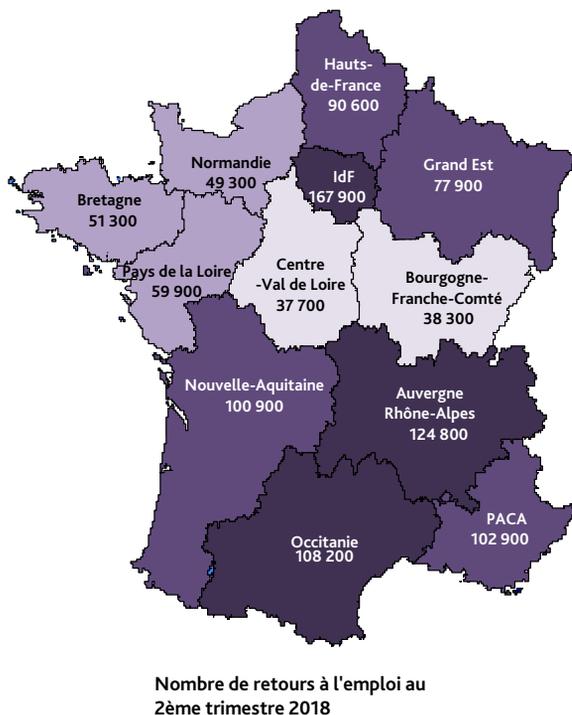
## ... accompagné d'une hausse du taux de retour à l'emploi

Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, il faut comparer le nombre de retours à l'emploi d'au moins un mois par rapport au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise).

Dans un contexte favorable, avec un taux de chômage élevé (11,3%) mais en recul (-0,4 pt sur un an), la région Hauts-de-France affiche une augmentation annuelle du volume de reprises d'emploi (+1 100 sur un an).

Notre région affiche un taux de retour à l'emploi de 6,8%, en hausse annuelle de 0,1 point (moyenne nationale : 8,0%, stable sur un an) [cf. carte 2].

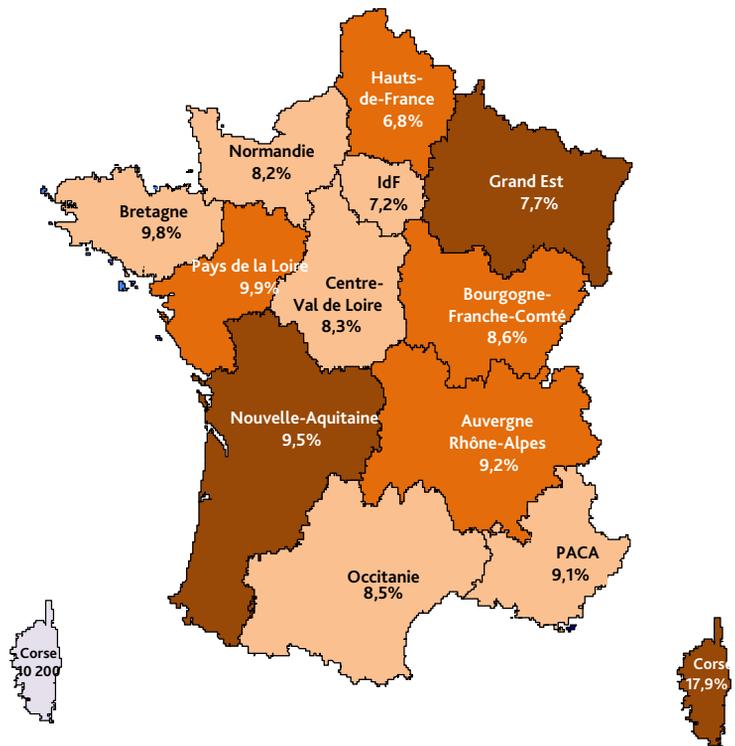
Carte 1 REPRISES D'EMPLOI AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018



FRANCE : 1 046 500

- Plus de 105 000
- 75 000 à 105 000
- 40 000 à 60 000
- Moins de 40 000

Carte 2 TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018



FRANCE : 8,0% (+0,0 pt)

- Hausse de plus de 0,1 point
- Hausse de 0,0 à 0,1 point
- Hausse de moins de 0,0 point

\*= demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B – cf. annexe 1

## Les seniors affichent une forte hausse annuelle du nombre de retours à l'emploi

Les seniors, avec 11 900 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 13% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 24%). Ils affichent la plus forte progression parmi l'ensemble des catégories d'âge avec +6,5% (plus de 700 reprises d'emploi supplémentaires).

Avec 9,7%, les jeunes affichent le plus fort taux de retour à l'emploi au second trimestre. Plus de 20 500 jeunes ont retrouvé un emploi ce trimestre-ci, soit 23% de l'ensemble des retours à l'emploi (ils ne sont que 16% de la demande d'emploi). Ils connaissent la plus forte hausse du taux de retour à l'emploi sur an avec +0,2 point.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois d'inscription en continu), enregistrent une forte progression annuelle de +4,3% de la reprise d'emploi. Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, cette population représente près de 33 700 retours à l'emploi d'un mois ou plus.

Les personnes diplômées du supérieur ont quasiment deux fois plus de chances de reprendre un travail que ceux qui n'ont aucun diplôme (7,9% et 8,5% contre 4,3%). Les diplômés de niveau bac+2 affichent d'ailleurs la plus forte progression du nombre de reprises d'emploi (+11,1%) alors que ceux ayant un niveau inférieur au bac accusent une diminution du nombre de retours à l'emploi (-4,4% pour les CAP ou BEP et -8,0% pour les sans diplômes).

Les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi<sup>(1)</sup> enregistrent une très forte hausse annuelle du nombre des reprises d'emploi, soit +9,6%, ainsi que du taux de retour à l'emploi de +0,2 point.

**Tableau 1 REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES**

Données au 2T2018	Volume trimestriel	Variation annuelle de la reprise d'emploi	Taux moyen* trimestriel de la reprise d'emploi	Variation annuelle du taux moyen* trimestriel
<b>Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB</b>	<b>90 603</b>	<b>+1,2%</b>	<b>6,8%</b>	<b>+0,1 pt</b>
<b>Par sexe</b>				
homme	51 808	+0,1%	7,6%	+0,1 pt
femme	38 795	+2,8%	5,9%	0,0 pt
<b>Par tranche d'âge</b>				
Moins de 25 ans	20 503	+1,0%	9,7%	+0,2 pt
Entre 25 et 49 ans	58 171	+0,3%	7,2%	-0,1 pt
50 ans ou plus	11 929	+6,5%	3,6%	+0,1 pt
<b>Par niveau de formation</b>				
Diplôme de niveau sup. à Bac+2	9 612	+8,6%	7,9%	-0,2 pt
Diplôme de niveau Bac + 2 ans	11 819	+11,1%	8,5%	-0,1 pt
Classe de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le Bac)	24 625	+6,8%	8,0%	-0,1 pt
CAP ou BEP ou 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale	34 017	-4,4%	6,4%	-0,1 pt
1er cycle de l'enseignement secondaire ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale	10 232	-8,0%	4,3%	+0,1 pt
<b>Par tranche d'ancienneté d'inscription en continu</b>				
12 mois d'inscription ou plus	33 695	+4,3%	5,5%	0,0 pt
Moins de 12 mois d'inscription	56 908	-0,5%	7,8%	+0,2 pt
<b>Selon l'obligation emploi<sup>(1)</sup> (Demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)</b>				
DEBOE	4 489	+9,6%	3,0%	+0,2 pt

\*correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

(1) Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés

Clé de lecture pour le tableau 1 : en rouge, les valeurs inférieures à la moyenne régionale ; en violet, les valeurs supérieures à la moyenne régionale

## Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, dix-neuf bassins de la région affichent des hausses des retours à l'emploi

Les bassins d'emploi de Hirson (+16,3%), de Chauny (+13,5%), de Laon (+4,9%), de Douai (+4,2%), du Cambrésis (+3,8%), de Lens et Lille (+3,3% chacun) et du Sambre-Avesnois (+3,0%) sont les plus dynamiques en terme de retours à l'emploi parmi les dix-neuf bassins affichant une évolution positive ce trimestre.

Parmi les neuf autres bassins qui accusent des baisses sur un an, Abbeville et le Boulonnais accusent les 2 plus fortes baisses avec -6,2% et -5,8% [cf. Carte 3].

## Les taux de retour à l'emploi augmentent pour la moitié des bassins de la région

Lorsque l'environnement économique est favorable pour un territoire, la reprise d'emploi est plus importante. Ainsi, les quatre bassins de l'Oise (avec un taux de chômage départemental le plus bas de 9,0% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018) se classent parmi les neuf plus forts taux de retour à l'emploi (de 8,2% dans le Santerre Oise Sud-Oise à 7,5% à Compiègne).

Quatorze bassins d'emploi affichent une hausse annuelle du taux de retour à l'emploi ce trimestre, particulièrement élevée pour Chauny (+0,8 point), Hirson (+0,7 point), Laon (+0,4 point), Soissons et Santerre Somme (+0,3 point chacun) et Lens, Valenciennes, Douai (+0,2 point chacun).

Seuls huit bassins d'emploi enregistrent des taux de retour à l'emploi à la baisse, notamment pour Méru (-0,7 point) et le Boulonnais (-0,4 point). [cf. carte 4].

**Carte 3 REPRISES D'EMPLOI AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018 PAR BASSIN D'EMPLOI**



**Variation annuelle  
2ème trimestre 2018/2ème trimestre 2017**

**REGION : +1,2%**

- +3,0% et plus
- Entre 1,2% et +3,0%
- Entre 0,0% et 1,2%
- Moins de 0,0%

**Carte 4 TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018 PAR BASSIN D'EMPLOI**



**Variation annuelle du  
taux de retour à l'emploi**

**REGION : +0,1pt**

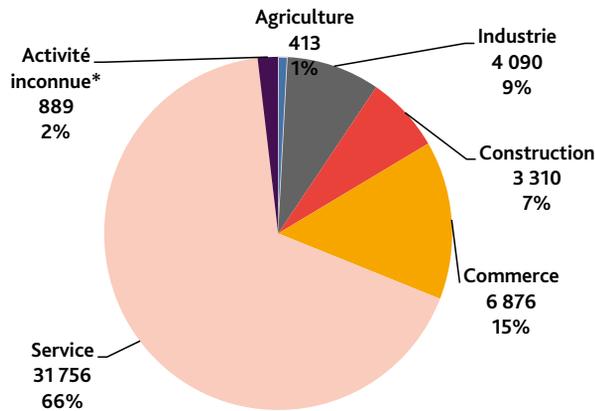
- supérieure ou = à +0,2 pt
- 0,1 pt
- 0,0 pt
- moins de 0,0pt

## Le secteur des Services reste le plus important recruteur dans la région

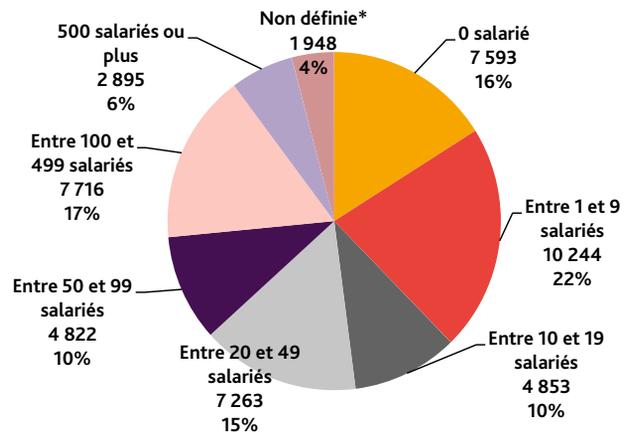
Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, 90 600 reprises d'emploi sont enregistrées parmi les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B). Pour un peu plus de la moitié de ces reprises d'emploi (obtenues grâce aux Déclarations Préalables A l'Embauche), nous pouvons établir un profil-type des établissements .

Deux entreprises sur trois exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et dans l'hébergement-restauration [cf. graphique 2].

**Graphique 2 RÉPARTITION DES REPRISSES D'EMPLOI PAR GRAND SECTEUR**



**Graphique 3 RÉPARTITION DES REPRISSES D'EMPLOI PAR TAILLE D'ENTREPRISE**



\* = activité et taille des entreprises non encore répertoriées dans le fichier URSSAF

Les entreprises de moins de 10 salariés concentrent la part la plus importante des Déclarations Préalables A l'Embauche avec plus d'un tiers du total des recrutements [cf. graphique 3]. Sept recrutements sur dix sont faits par les entreprises de moins de 50 salariés.

**Tableau 2 REPRISSES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIES A OU B SUR LES 10 PREMIERS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE AYANT DÉPOSÉ LA DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE AU 4EME TRIMESTRE 2017**

Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21)	Nombre reprises	Part
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	6 876	15%
Activités de services administratifs et de soutien	6 499	14%
Hébergement et restauration	6 156	13%
Santé humaine et action sociale	5 708	12%
Industrie manufacturière	3 595	8%
Transports et entreposage	3 326	7%
Construction	3 310	7%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 160	5%
Administration publique	2 132	5%
Autres activités de services	1 659	4%
...	...	...
<b>Tous secteurs d'activité confondus</b>	<b>47 334</b>	<b>100%</b>

# Sources et méthodes

## LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

## DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision a minima de la situation.

## LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillées d'un mois à l'autre dans un même emploi).
  - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1
  - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Directrice de la publication  
**Nadine CRINIER, Directrice Régionale Pôle emploi Hauts-de-France**

Directrice de la rédaction  
**Corina PARIS**

Réalisation  
**Service Statistiques, Etudes et Evaluations**

**Pôle emploi Hauts-de-France**  
 28/30 rue Elisée Reclus  
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

[Pole-emploi.org](http://Pole-emploi.org)  
[Observatoire-poleemploi-hdf.fr](http://Observatoire-poleemploi-hdf.fr)

